



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca
Tél. : 450 883-2726
Télec. : 450 883-6431

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 788-2024

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :

Le règlement **788-2024** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 29 octobre 2024. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 206-1990 afin de créer la zone 104-A à même la zone 104 et d'y autoriser l'usage conditionnel « location court terme ».

Le règlement **788-2024** a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Matawinie. Il a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 27 novembre 2024; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE 16^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière